

TEXTES GENERAUX

Dahir n° 1-12-01 du 9 safar 1433 (3 janvier 2012) portant nomination des membres du gouvernement

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI)

Que l'on sache par les présentes – puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment son article 47 ;

Vu le dahir n° 1-11-183 du 3 moharrem 1433 (29 novembre 2011) portant nomination de M. Abdel-Ilah BENKIRAN, Chef du gouvernement ;

Sur proposition du Chef du gouvernement ;

Considérant le serment prêté devant Notre Majesté,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. – Sont nommés à compter du 9 safar 1433 (3 janvier 2012) :

Ministre d'Etat	M. Abdellah BAHA ;
Ministre de l'intérieur	M. Mohand LAENSER ;
Ministre des affaires étrangères et de la coopération	M. Saad Dine EL OTMANI ;
Ministre de la justice et des libertés	M. El Mostafa RAMID ;
Ministre des Habous et des affaires islamiques	M. Ahmed TOUFIQ ;
Secrétaire général du gouvernement	M. Driss DAHAK ;
Ministre de l'économie et des finances	M. Nizar BARAKA ;
Ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la politique de la ville	M. Mohammed Nabil BENABDALLAH ;
Ministre de l'agriculture et de la pêche maritime	M. Aziz AKHANNOUCH ;
Ministre de l'éducation nationale	M. Mohammed LOUAFI ;
Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres	M. Lahcen DAOUDI ;
Ministre de la jeunesse et des sports	M. Mohamed OUZZINE ;
Ministre de l'équipement et du transport	M. Aziz RABBAH ;
Ministre de la santé	M. El Houssaine LOUARDI ;
Ministre de la communication, porte-parole du gouvernement	M. Mustapha KHALFI ;
Ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement	M. Fouad DOUIRI ;
Ministre de l'emploi et de la formation professionnelle	M. Abdelouahad SOUHAIL ;
Ministre de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies	M. Abdelkader AMARA ;
Ministre du tourisme	M. Lahcen HADDAD ;
Ministre de la solidarité, de la femme, de la famille et du développement social	M ^{me} Bassima HAKKAOUI ;
Ministre de la culture	M. Mohammed Amine SBIHI ;
Ministre de l'artisanat	M. Abdessamad KAYOUH ;
Ministre chargé des relations avec le Parlement et la société civile	M. El Habib CHOUBANI ;
Ministre délégué auprès du Chef du gouvernement, chargé de l'administration de la défense nationale	M. Abdeltif LOUDYI ;

Ministre délégué auprès du Chef du gouvernement, chargé des Marocains résidant à l'étranger	M. Abdellatif MAZOUZ ;
Ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur	M. Cherki DRAIS ;
Ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères et de la coopération	M. Youssef AMRANI ;
Ministre délégué auprès du Chef du gouvernement, chargé des affaires générales et de la gouvernance	M. Mohamed Najib BOULIF ;
Ministre délégué auprès du Chef du gouvernement, chargé de la fonction publique et de la modernisation de l'administration	M. Abdelaadim GUERROUJ ;
Ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget	M. Driss EL AZAMI EL IDRISSE.

ART. 2. – Le présent dahir sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 9 safar 1433 (3 janvier 2012).

Pour contresing :
Le Chef du gouvernement,
 ABDEL-ILAH BENKIRAN.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 6009 bis du 10 safar 1433 (4 janvier 2012).

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 6000
 du 5 moharrem 1433 (1^{er} décembre 2011), page 2508

**Dahir n° 1-11-183 du 3 moharrem 1433 (29 novembre 2011)
 portant nomination de Monsieur Abdelilah BENKIRANE, Chef du gouvernement**

Au lieu de :

..... Monsieur Abdelilah BENKIRANE

Lire :

..... Monsieur Abdel-Ilah BENKIRAN